



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE
MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE
DECONSTRUCTION DE LA CITE INDUSTRIELLE
A VINCENNES (94300) PASSE AVEC LE
CABINET THIERRY SILVERT**

**DÉCISION N° DM-20-075
EN DATE DU 18 FEVRIER 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision AU 19-214 en date du 07/06/2019 de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de déconstruction de la cité industrielle à Vincennes avec le cabinet Thierry SIVERT (marché notifié le 17/06/2019) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'arrêter le coût prévisionnel des travaux et de fixer le forfait définitif de rémunération conformément aux dispositions prévues au marché de maîtrise d'œuvre ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le CABINET THIERRY SILVERT, sis 15 boulevard Ernest Noël – 60400 NOYON, représenté par Monsieur Thierry SILVERT, gérant, l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de déconstruction de la cité industrielle à Vincennes.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 21 476,60 € HT (25 771,92 € TTC)

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est de 69 303.00 € HT soit 83 163.60 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU